ABCM Consulting
SASU au capital de 4.000 euros
Siège social : 33, route de l'Aber, TAL AR GROAS, 29160, CROZON
R.C.S. de QUIMPER : B 491 125 308

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 OCTOBRE 2024

Le 9 octobre 2024 à 16h20 s'est tenue une Assemblée Générale Exceptionnelle de la société ABCM Consulting, en présence de l'associé unique, **M. Bertrand RAYSSIGUIER** et de son épouse **Mme Cécile BETANCOURT RAYSSIGUIER.**

Le Président constate que l'associé unique, détenant l'intégralité des actions composant le capital social, est présent. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Démission du Président

2. Nomination d'un nouveau Président

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

4. Questions diverses

Après avoir exposé les raisons personnelles motivant sa décision, le Président ouvre les délibérations.

Première résolution : Démission du Président

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Bertrand RAYSSIGUIER de ses fonctions de Président de la société, avec effet à l'issue de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Nomination d'un nouveau Président

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Cécile BETANCOURT RAYSSIGUIER, née le 5 août 1966 à Cambrai (59), de nationalité française, demeurant 33, route de l'Aber à Crozon, (29160), en qualité de Présidente de la société pour une durée indéterminée, avec effet à l'issue de la présente Assemblée.

Madame Cécile BETANCOURT RAYSSIGUIER, présente à l'Assemblée, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président sortant et la nouvelle Présidente.

Bertrand RAYSSIGUIER — Président sortant



Cécile BETANCOURT RAYSSIGUIER — Nouvelle Présidente

